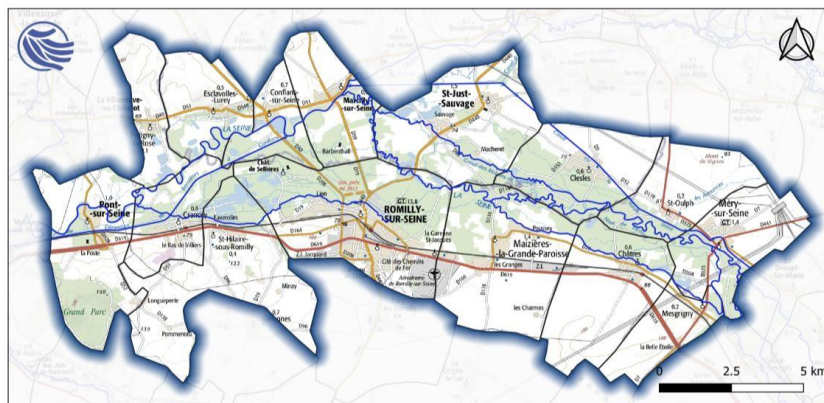




Bassin Seine Aval
Masse d'eau : Seine

Référent : Tristan
FOURNIER

Communes :
De Méry sur Seine à Pont sur Seine



Contexte et objectif : La directive cadre européenne a défini en 2000 les objectifs d'atteinte de bon état écologique et chimique des masses d'eau superficielles. Ces objectifs de bon état sont précisés au niveau national par la mise en place de la loi sur l'eau (2006) ainsi qu'à l'échelle du bassin par l'élaboration d'un SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Ce dispositif est complété par l'arrêté de décembre 2012 qui classe la Seine en liste 2, imposant la Restauration de la continuité écologique, piscicole et sédimentaire, pour les poissons migrateurs amphihalins ou non. A noter que le SDDEA est propriétaire de plusieurs ouvrages sur ce secteur.

Cette étude a donc pour objectifs d'atteindre le bon état écologique de Seine et de restaurer la continuité écologique, en proposant un programme d'action d'écoulement d'un diagnostic hydromorphologique de la Seine.

Cette étude dispose également d'un avenant visant à comprendre et proposer une amélioration du fonctionnement hydraulique des annexes sur la commune de Romilly-sur-Seine

Description de l'opération :

L'étude se décline en 2 phases :

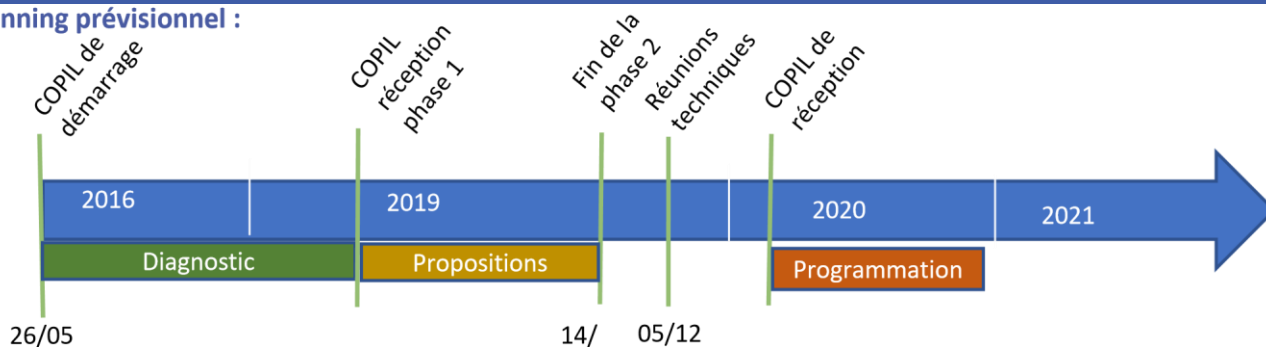
- Phase diagnostic : comprenant une expertise sur la continuité écologique, les ouvrages hydrauliques et l'hydromorphologie du cours d'eau afin de comprendre le fonctionnement actuel,
- Phase proposition : comprenant l'ensemble des propositions permettant d'atteindre les objectifs de bon état et de continuité.

La mission a été confiée au bureau d'étude ARTELIA

Coûts : 125 175,00 € TTC

Subventions : AESN 80%

Planning prévisionnel :



Avancement :

La phase 1 de diagnostic a été réceptionnée en avril 2019 lors de la réunion de comité de pilotage.

Le rendu de la phase 2 a été mis à disposition le 14 octobre 2019. Un comité technique avec les principaux partenaires techniques aura lieu le 5 décembre 2019, qui sera suivi du comité de pilotage de réception.

Suite aux propositions, des réunions avec les élus seront organisées pour définir la programmation du Bassin.
